L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 3 AVRIL.

Charte
DE LA
COMPAGNIE DE NAVIGATION
DU MISSISSIPPI.

Rond de la Louisiane—Province d'Orléans.
VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu, qu'en vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-soixante-sept, dans la centième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, William Joseph Campbell, notaire public, dans et pour la paroisse d'Orléans, et aussi commissionné et ayant qualité, en présence des témoins ci-après nommés, sont personnellement venus et comparus les James Robertson, Jr., Président, et Thaddeus Bronson, Secrétaire, et pour l'absence de Bronson, le cassignataire, les susnommés, tous deux de la ville de la Nouvelle-Orléans, résidents, majeurs, et d'age légal, domiciliés dans cette ville—lesquels agissant avec les parties ci-aut, indiquées, agissant comme les parties présentes.

(Signé) D. De HAVEN,
H. GUC. MARTIN,
F. BAKER,
J. BENJ. CHANDLER,
THOS. O. HART,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. WEST,
LEE CRANDALL,
CHAS. E. LENEH,
THEO. RENSHAW,
W. J. CASTELL,
Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit sur mon registre.

En foi de quoi j'ai signé les présentes avec ma signature et le sceau de mon étude.

W. J. CASTELL,
Notaire public.

Nlle Orléans, 23 mars 1867. 30 mars—6

Le Dr GEUTÉBRUCK

DE retour de Mexique aux Etats-Unis et au Canada, a sa position ordinaire avant et pendant la guerre, est prêt à recommencer ses traitements spéciaux comme médecin, chirurgien etc., au public de la Nouvelle-Orléans.

Il a fait des études de Allemagne, de Mexique et des Etats-Unis.

Il donne des consultations en allemand, en anglais, en français et en espagnol.

Consultations gratuites, pour les pauvres, de 1 à 2 heures de l'après-midi.

No 138 Bourbon No 138, près Canal.
17fév—3m

INSTITUTIONS.

COLLÈGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. DERBIS
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LE cours de cette institution sont en pleine activité depuis le premier septembre dernier. Les études classiques y sont de même nature, comparativement : le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Philosophie, l'Histoire, la Géographie, le Dessin et la Musique figurent au Programme en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires ne sont pas moins dignes de la direction de professeurs aussi capables.

L'Anglais, le Français et la Tenue des Livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien remplissent à nos heures particulières.

Les prix d'admission y varient de $15 à $30 selon le degré d'avancement.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs, et le commerce en l'étude de l'Anglais et du Français.—Pr. $ 25.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 124, entre Bon Enfant et Bourgogne. 26 oct—6m MVD

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES [DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Vèsinedre,
SUCCR. SŒUR DE Mme DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'académie.

PENSIONNAT ET EXTERNAT
(ANGLAIS ET FRANÇAIS.)
DE DEMOISELLES.

Mme J. L. BRAND a pris à bail la vaste et belle maison No 7, de la rue Pyrtania, (l'ancienne résidence de feu Mr. Perkins) où elle recevra des élèves à partir de premier prochain.

Les familles qui désirent lui confier leurs enfants sont priées de l'en informer le plus tôt possible afin qu'elle puisse prendre les mesures convenables.

Elle sera à même de recevoir des pensionnaires pour le courant de l'automne prochain. 21 fév—1m

COLLÈGE dirigé par M. CARON.
Rue des Remparts 240.

Rue commerciale anglaise et française approuvée. Pallement à vue les remboursements nécessaires et utiles.

Classes de jour de 9 à 4 heures.—$6 à $10 par mois.
Classe du soir de 7 à 9 heures.—$3 à $10 par mois.
Pensions de $25 à $30 par mois. 20 juil

COLLÈGE Commercial de Dalbour, cour Conty et rue Conti, en montant, entre Chartres et Decatur. Classes de jour de 9 à 4 heures. Classe du soir de 7 à 9 heures. Pension de $25 à $30 par mois. 20 juil

Dr. M. PERL & CO.,
SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jr.
124—RUE DE CHARTRES—124
NOUVELLE-ORLEANS.

Droguerie en gros et en détail, et officine, pour le commissionnement à vendre, au comptant, du assortiment complet de
Produits chimiques et
Médicaments garantis
Français, Anglais,
Allemands et Américains.

Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Mêmes avantages au laboratoire de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie. 28 nov—6m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1866.....$ 2,316,315 35

Primes d'incendie.....$ 721,423 71
Primes de mer.....98,218 61
Primes de rivières.....$1,073 75—$ 996,315 35

Moins les risques non expirés.....$ 47,986 00
Primes remboursées.....2,941 75—50,928 05

Montant net des primes.....$ 955,387 30

Portes payées.....
Portes en suspens.....$ 192,194 00
Portes sur les mers.....104,111 00
Portes sur les rivières.....19,047 00

Escompte.....$ 315,352 00
Commissions, courtage et taxe de timbre.....20,019 74

Pertes, frais, les taxes de revenu intérieur, les frais de quittances, etc.....
Profit-et-perte.....
Intérêts sur notes, etc.....21,381 81—

Escompte sur primes.....$ 30,319 65

Montant net des primes le 30 nov. 1866.....$ 265,427 29
Montant ci-dessus remboursé en 1866.....
Montant net à compter pour cent.....176,066 86

Montant participant au bénéfice.....$ 140,761 00
Part de la Compagnie aux nouveaux.....
Intérêt.....$ 26,103 27
Primes de participation.....71,401 50
Primes en bons de banque.....26,477 70
Primes sur garanties.....26,477 70
Primes sur obligations.....2,267 43
Primes en bons de chemins de fer.....2,250 00
Primes sur scrip de compagnies d'assurances.....
En caisse.....30,909 32

Balance net.....$ 340,777 26

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes, payable à partir du deuxième lundi de février prochain. Il sera donné en outre de payer, à partir du deuxième lundi de février prochain, les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS :

J. Lorber, A. Millaudon,
A. Verlein De Grey, J. Bouligny,
John Gaudet, L. Grand,
Jas. A. White, C. Armstrong,
O. Gaillard, H. D'Meza,
J. A. Blanc, J. Hudson,
A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 2.
9fév—1m

Compagnie d'Assurance de L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Soumise état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866.....

Primes sur les risques d'incendie.....$ 1,120,207 94
Primes de mer.....41,723 16
Primes de rivières.....33,555 70

Montant des primes expirées.....$ 1,195,486 80

Portes payées et retirées.....$ 78,466 66
Portes de navires.....19,400 00
Portes de rivières.....2,625 00
Escompte payé en lieu de scrip.....79,762 29
Taxes de timbre.....1,000 00
Remboursées par police.....61,207 21

Profits et pertes, dépenses, appointements, loyers, commissions en moins, &c.....140,166 99—

Bénéfices net.....$ 1,195,486 80

Montant net des primes participant au dividende de scrip.....$ 1,055,319 81

Montant des primes participant au dividende de scrip.....
Actif de la Compagnie ci-contre.....$ 1,616 00—$ 694,721 99

Billets garantis par hypothèques.....$ 59,345 65
Billets garantis par collatéraux.....31,152 50
Billets garantis par signatures.....31,152 50
Propriétés immobilières.....
Placé en banque immédiate et en bons de la ville.....
Placé en bons remboursables et en bons de la ville.....
Placé en bons de chemins de fer.....
Scrip étranger de toute compte de scrip.....
Scrip remboursable par la Compagnie.....
En mer, primes non expirées.....
En caisse.....

Le tableau qui précède est exact et une copie entière des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 26 janvier 1867.

C. H. SAUSSOIE,
Deuxième Juge de Paix dans Paroisse d'Orléans.

Le Directeur soussigné déclare par ces présents que l'état ci-dessus est véritable et correct à sa connaissance et croyance.

En foi de quoi j'ai signé ce 26 janvier 1867.

THOMAS SLOO, Président.

LE CINQUANTE POUR CENT
Sur les polices émises en faveur de la
COMPAGNIE POUR CENT
Sera payé à partir du premier lundi de février 1868, et les certificats de scrip seront remboursés à partir de cette date.

THOMAS SLOO, Président.
H. GAIRES, Vice-président.

DIRECTEURS :

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, rue de Canal, No. 62.
Nlle-Orléans, Rue de Canal, No. 62.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle de Scrip, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir :

Sur les risques d'incendie.....$261,338 98
Sur les risques de mer.....83,146 00
Sur les risques de rivières.....265,654 40

Ils sont ces sujets le 31 déc.....$610,139 44
A déduire :
Risques non expirés le 31 déc. '65.....$ 68,866 00
Primes remboursées le 31 déc. '66.....4,007 16—72,892 16

Montant net des primes le 31 déc. '66.....$537,247 28

Portes payées dans la même période :
Sur les risques d'incendie.....$ 66,577 15
Sur les risques de mer.....8,319 00
Sur les risques de rivières.....2,206,12 00—$76,914 27
Remises.....4,287 20
Quittances remboursées.....
Commissions et courtage.....165,280 61
Montant reservé pour pertes non réglées.....80,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes en compagnie et intérêts en caisse.....20,997 62

Bénéfices net.....$ 189,767 57

Montant net des primes.....$537,247 28
En remboursement de primes non expirées.....
Montant net des primes participant au bénéfice.....$ 537,247 28

Montant net des primes participant au bénéfice.....
Actif de la Compagnie ci-contre.....$ 189,767 57

Billets garantis par hypothèques.....$ 59,345 65
Billets garantis par collatéraux.....31,152 50
Billets garantis par signatures.....31,152 50
Propriétés immobilières.....
Placé en banque immédiate et en bons de la ville.....
Placé en bons remboursables et en bons de la ville.....
Placé en bons de chemins de fer.....
Scrip étranger de toute compte de scrip.....
Scrip remboursable par la Compagnie.....
En mer, primes non expirées.....
En caisse.....

Le tableau qui précède est exact et une copie entière des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 26 janvier 1867.

C. H. SAUSSOIE,
Deuxième Juge de Paix dans Paroisse d'Orléans.

Le Directeur soussigné déclare par ces présents que l'état ci-dessus est véritable et correct à sa connaissance et croyance.

En foi de quoi j'ai signé ce 26 janvier 1867.

THOMAS SLOO, Président.

LE CINQUANTE POUR CENT
Sur les polices émises en faveur de la
COMPAGNIE POUR CENT
Sera payé à partir du premier lundi de février 1868, et les certificats de scrip seront remboursés à partir de cette date.

THOMAS SLOO, Président.
H. GAIRES, Vice-président.

DIRECTEURS :

[illegible]

Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DES MARCHANDS
CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires—

Total des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1866.....$ 1,000,000 00

Primes d'incendie.....$ 721,423 71
Primes de mer.....98,218 61
Primes de rivières.....$ 1,073 75—$ 996,315 35

Moins les risques non expirés.....$ 47,986 00
Primes remboursées.....2,941 75—50,928 05

Montant net des primes.....$ 955,387 30

Portes payées.....
Portes sur les mers.....$ 192,194 00
Portes sur les rivières.....104,111 00
Portes sur les rivières.....19,047 00

Escompte.....$ 315,352 00
Commissions, courtage et taxe de timbre.....20,019 74

Pertes, frais, les taxes de revenu intérieur, les frais de quittances, etc.....
Profit-et-perte.....
Intérêts sur notes, etc.....21,381 81—

Bénéfices net.....$ 30,319 65

Montant net des primes le 30 nov. 1866.....$ 265,427 29
Montant ci-dessus remboursé en 1866.....
Montant net à compter pour cent.....176,066 86

Montant participant au bénéfice.....$ 140,761 00
Part de la Compagnie aux nouveaux.....
Intérêt.....$ 26,103 27
Primes de participation.....71,401 50
Primes en bons de banque.....26,477 70
Primes sur garanties.....26,477 70
Primes sur obligations.....2,267 43
Primes en bons de chemins de fer.....2,250 00
Primes sur scrip de compagnies d'assurances.....
En caisse.....30,909 32

Balance net.....$ 340,777 26

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes, payable à partir du deuxième lundi de février prochain. Il sera donné en outre de payer, à partir du deuxième lundi de février prochain, les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS :

J. H. Hunt, L. F. Génecire,
A. Chapelle, A. W. Oxley,
E. W. Jones, W. B. Wright,
A. Bonzano, L. J. Jourdain,
J. A. Sauvinet, A. Gentle,
J. Ayraud, J. Fortier,
W. Bartlett, J. Goldsmith.
Jos. Jeff de bois, A. Baker.

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN VORLEKE, & ux. vs. A. M. VORLEKE, executrice, & al.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17,641.—En vertu d'un jugement rendu le 19 Février et signé le 16 Février 1867, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI (vente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Bayou, Johnson, Bienville, du Port et St Ferdinand, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Bayou, sur une profondeur de cent trente-huit pieds en passant et trois lignes de face, arrière à la rue des Architectes. Ensemble avec le MAISON de Rapports en briques à trois étages, ayant dix chambres, cour privée au brique à trois étages, ayant dix chambres, cour privée, &c. La dessus porte le No 53 sur la rue Bayou.

Cette propriété appartient à ladite succession en marque de l'inscription que la défunte a prise en faveur de la succession de Octave Pinch, veuve de Bernard Bourdelle, suivant acte de reçu de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Les plus amples détails seront donnés quelques jours avant la vente.

Conditions.—Un tiers du prix payable comptant et le balance à un et deux ans de crédit, en deux paiements égaux, avec intérêt à huit pour cent par an, et hypothèque spéciale sur la propriété à être vendue, intérêt payable tous les huit pour cent l'an, de la date à prendre. La propriété à être vendue en bon titre, aux frais de celui à qui elle sera vendue et à la police devra être transférée à l'adjudicataire.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—2t avril 2,16,30

James Welsh vs. John C. Borelli et Joseph Mitchell.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17,778.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI (vente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain LIET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, situé dans la Paroisse d'Orléans, mesurant cent soixante trente pieds de face en Chemin Public, cent soixante trente pieds de face en Chemin Public, mesure Anglaise, sur une profondeur de deux cent quarante pieds en ligne droite, entre lignes parallèles, bornée par le Chemin Public, nord, par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, sud, par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, est, et par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont construites, et toutes les appartenances et dépendances.

Conditions—Comptant, en monnaie de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—4t 2,9,16,30

Mme Fox vs Louis Trost.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — No 16,902. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI (vente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain LIET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, situé dans la Paroisse d'Orléans, mesurant cent quarante-trois pieds sept pouces et demi face en ligne droite sur le côté nord de la ligne Hautcrope du No Uty, et quarante cinq pieds sept pouces et demi face en ligne droite sur le côté est de la ligne Hautcrope du No Deux, et mesurant de profondeur entre lesdites lignes Hautcrope du No Uty et du No Deux, cent quarante-trois pieds sept pouces et demi face en ligne droite sur le côté nord de la ligne Hautcrope du No Deux, et quarante-cinq pieds sept pouces et demi face en ligne droite sur le côté est de la ligne Hautcrope du No Trois, et trente-un pieds neuf pouces face en ligne droite sur le côté sud de la ligne Hautcrope du No Trois, et mesurant de profondeur entre lesdites lignes Hautcrope du No Deux et du No Trois, cent quarante pieds face en ligne droite sur le côté ouest de la ligne Hautcrope du No Deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont construites, et toutes les appartenances et dépendances.

Conditions—Comptant, en monnaie de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—4t 2,9,16,30

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES MARCHANDS vs HENRY L. GOODRICH.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,713.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, (vente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

QUATRE CERTAINS TERRAINS situés dans la Quatrième District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Bayou, Johnson, Port et Ste. Ferdinand, chacun desdits terrains mesurant trente pieds de face à la rue Bayou, sur une profondeur de cent trente-huit pieds en passant et trois lignes de face, arrière, à la rue des Architectes. Ensemble avec le MAISON de Rapports en briques à trois étages, ayant dix chambres, cour privée, &c. La dessus porte le No 53 sur la rue Bayou.

Cette propriété appartient à ladite succession en marque de l'inscription que la défunte a prise en faveur de la succession de Octave Pinch, veuve de Bernard Bourdelle, suivant acte de reçu de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Les plus amples détails seront donnés quelques jours avant la vente.

Conditions.—Un tiers du prix payable comptant et le balance à un et deux ans de crédit, en deux paiements égaux, avec intérêt à huit pour cent par an, et hypothèque spéciale sur la propriété à être vendue, intérêt payable tous les huit pour cent l'an, de la date à prendre. La propriété à être vendue en bon titre, aux frais de celui à qui elle sera vendue et à la police devra être transférée à l'adjudicataire.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—2t 2,9,16,30

Edward Sedgwick vs Peter Klein (ou Klein).

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 16,146—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, (vente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Bayou, Johnson, Port et Ste. Ferdinand, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Bayou, sur une profondeur de cent trente-huit pieds en passant et trois lignes de face, arrière, à la rue des Architectes. Ensemble avec le MAISON de Rapports en briques à trois étages, ayant dix chambres, cour privée, &c. La dessus porte le No 53 sur la rue Bayou.

Cette propriété appartient à ladite succession en marque de l'inscription que la défunte a prise en faveur de la succession de Octave Pinch, veuve de Bernard Bourdelle, suivant acte de reçu de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Les plus amples détails seront donnés quelques jours avant la vente.

Conditions.—Un tiers du prix payable comptant et le balance à un et deux ans de crédit, en deux paiements égaux, avec intérêt à huit pour cent par an, et hypothèque spéciale sur la propriété à être vendue, intérêt payable tous les huit pour cent l'an, de la date à prendre. La propriété à être vendue en bon titre, aux frais de celui à qui elle sera vendue et à la police devra être transférée à l'adjudicataire.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—2t 2,9,16,30

Marie-Léontine-Rose Ferrier, tutrice, la Dame L. Porée, intervenante, vs Charles Briggs.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 16,764.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI (vente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain LIET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, situé dans la Paroisse d'Orléans, mesurant cent quarante pieds de face en Chemin Public, cent quarante pieds de face en Chemin Public, mesure Anglaise, sur une profondeur de deux cent quarante pieds en ligne droite, entre lignes parallèles, bornée par le Chemin Public, nord, par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, sud, par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, est, et par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont construites, et toutes les appartenances et dépendances.

Conditions—Comptant, en monnaie de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—4t 2,9,16,30

JOHN COLEMAN, notaire, vs CH TERRAIN, &c

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 16,764.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI (vente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain LIET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, situé dans la Deuxième District de cette ville, mesurant trente pieds de face en Chemin Public, cent quarante pieds de face en ligne droite sur la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, ouest, et cent quarante pieds de face en ligne droite sur la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, est, entre lignes parallèles, bornée par le Chemin Public, nord, par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, sud.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont construites, et toutes les appartenances et dépendances.

Conditions—Comptant, en monnaie de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 mars—4t 2,9,16,30

VENTES JUDICIAIRES.

Maison de Résidence en Briques, 2 forts étages, à vendre par le Shérif.

SUCCESSION
de feue MARIE VIRGINIA CREW, épouse, de MARTIN S. KENNEDY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,220.—Partie d'un ordre de vente faite le 6 mars 1867 et à moi adressée par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, (vente 16 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain LIET DE TERRE, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont construites, situé dans la Paroisse d'Orléans, mesurant cent quarante pieds de face en Chemin Public, cent quarante pieds de face en Chemin Public, mesure Anglaise, sur une profondeur de deux cent quarante pieds en ligne droite, entre lignes parallèles, bornée par le Chemin Public, nord, par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, sud, par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, est, et par la ligne divisoire entre les propriétés de Mr. Hennessy et de Mr. Gaudet, ouest.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont construites, et toutes les appartenances et dépendances.

Conditions—Comptant, en monnaie de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

12 mars—12,19,26—3,10 avril

O. JACQUET, Ex. vs MARTIN CAREY.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17,138.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI (vente avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Bayou, Johnson, Port et Ste. Ferdinand, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Bayou, sur une profondeur de cent trente-huit pieds en passant et trois lignes de face, arrière, à la rue des Architectes. Ensemble avec le MAISON de Rapports en briques à trois étages, ayant dix chambres, cour privée, &c. La dessus porte le No 53 sur la rue Bayou.

Cette propriété appartient à ladite succession en marque de l'inscription que la défunte a prise en faveur de la succession de Octave Pinch, veuve de Bernard Bourdelle, suivant acte de reçu de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Les plus amples détails seront donnés quelques jours avant la vente.

Conditions.—Un tiers du prix payable comptant et le balance à un et deux ans de crédit, en deux paiements égaux, avec intérêt à huit pour cent par an, et hypothèque spéciale sur la propriété à être vendue, intérêt payable tous les huit pour cent l'an, de la date à prendre. La propriété à être vendue en bon titre, aux frais de celui à qui elle sera vendue et à la police devra être transférée à l'adjudicataire.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mars—16,23—3,10 avril

CATHERINE S. STUMPF, veuve, &c, vs. LOUIS LAMARQUE.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,715.—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI (vente 7 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Bayou, Johnson, Port et Ste. Ferdinand, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Bayou, sur une profondeur de cent trente-huit pieds en passant et trois lignes de face, arrière, à la rue des Architectes. Ensemble avec le MAISON de Rapports en briques à trois étages, ayant dix chambres, cour privée, &c. La dessus porte le No 53 sur la rue Bayou.

Cette propriété appartient à ladite succession en marque de l'inscription que la défunte a prise en faveur de la succession de Octave Pinch, veuve de Bernard Bourdelle, suivant acte de reçu de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Les plus amples détails seront donnés quelques jours avant la vente.

Conditions.—Un tiers du prix payable comptant et le balance à un et deux ans de crédit, en deux paiements égaux, avec intérêt à huit pour cent par an, et hypothèque spéciale sur la propriété à être vendue, intérêt payable tous les huit pour cent l'an, de la date à prendre. La propriété à être vendue en bon titre, aux frais de celui à qui elle sera vendue et à la police devra être transférée à l'adjudicataire.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mars—16,23—3,10 avril

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. No 19,716—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI (vente 7 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Exécuteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

UN TERRAIN situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'Isle bornée par les rues Bayou, Johnson, Port et Ste. Ferdinand, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Bayou, sur une profondeur de cent trente-huit pieds en passant et trois lignes de face, arrière, à la rue des Architectes. Ensemble avec le MAISON de Rapports en briques à trois étages, ayant dix chambres, cour privée, &c. La dessus porte le No 53 sur la rue Bayou.

Cette propriété appartient à ladite succession en marque de l'inscription que la défunte a prise en faveur de la succession de Octave Pinch, veuve de Bernard Bourdelle, suivant acte de reçu de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Les plus amples détails seront donnés quelques jours avant la vente.

Conditions.—Un tiers du prix payable comptant et le balance à un et deux ans de crédit, en deux paiements égaux, avec intérêt à huit pour cent par an, et hypothèque spéciale sur la propriété à être vendue, intérêt payable tous les huit pour cent l'an, de la date à prendre. La propriété à être vendue en bon titre, aux frais de celui à qui elle sera vendue et à la police devra être transférée à l'adjudicataire.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

16 mars—16,23—3,10 avril

INSURANCES.

Louisiana Mutual Insurance Co.
THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement :

Total premiums for the year ending Nov. 30,.....$366,815 35

Fire premiums.....$ 361,420 04
Marine.....36,218 61
Less returned premiums.....38,822 70—$360,815 95

Less unterminated risks.....$ 67,500 00
Return premiums.....1,000 00—68,500 00

Net earned premiums.....$ 292,427 29

Losses paid :
Fire Losses.....$ 126,194 60
Marine losses.....102,111 32
River losses.....13,067 93

Re-insurance.....$ 241,373 85
Re-insurance.....
Re-insurance.....
Re-insurance.....